

Laboratoire Départemental d'Analyses
Administration

Décision N° 16-2724

Fixant les tarifs d'analyses d'hydrologie
du Laboratoire Départemental
d'Analyses.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1 et L 3211-2 , L 3221-10-1 et l'article R 33321 ;

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil départemental ;

VU la délibération n° CD 15_1004 du 2 avril 2015 portant délégation du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental ;

Considérant

La nécessité de modifier les tarifs de certaines analyses réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses (paramètres et plans de contrôle), conformément au bordereau des prix du nouveau marché du Contrôle Sanitaire Officiel des Eaux n°2016/009.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les nouveaux tarifs de certains paramètres et plans de contrôle proposés par le Laboratoire Départemental d'Analyses sont déclinés dans le tableau en pièce jointe.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2 :

Conformément au C.C.A.P., les tarifs des paramètres faisant partie du nouveau marché du Contrôle Sanitaire Officiel des Eaux n°2016/009 sont révisibles par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \left\{ 0,15 + 0,55 \frac{S}{S_0} + 0,30 \frac{FSD_3}{FSD_{30}} \right\}$$

P : prix de la prestation révisée,

*P*₀ : prix de la prestation au mois Mo,

S : indice Syntec connu en avril N+1 à la date de reconduction du marché,

*S*₀ : indice Syntec d'avril 2016 (254,6),

FSD : indice « frais et services divers » connu en mai N+1 à la date de reconduction du marché,

FSD 30 : indice « frais et services divers » de mai 2016 (120,6).

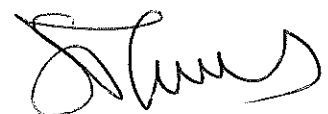
ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont copie sera adressée au payeur départemental.

Mende, le 1^{er} décembre 2016
La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL



ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

Aluminium dissous	8,04 €
Aluminium total	7,78 €
Ammonium	4,58 €
Anhydride carbonique libre	4,70 €
Antimoine	7,78 €
Antimoine	7,78 €
Argent	7,78 €
Arsenic	7,78 €
Arsenic dissous	8,04 €
Azote Kjeldhal (en N)	12,87 €
Baryum	7,78 €
Bore	7,78 €
Bore dissous	8,04 €
Bromates	57,03 €
Cadmium	7,78 €
Calcium	7,78 €
Carbonates	3,48 €
Carbone Organique Dissous	19,88 €
Carbone Organique Total	19,88 €
Carbone Organique Total Piscine	19,88 €
Chlorates	57,03 €
Chlorites	57,03 €
Chlorures	4,34 €
Chrome total	7,78 €
Conductivité à 25°C + Température de mesure de la conductivité	3,23 €
Couleur	4,09 €
Cuivre	7,78 €
Cyanures libres	15,12 €
Cyanures totaux	15,12 €
Demande biologique en oxygène sur 5j	16,31 €
Demande chimique en oxygène	12,07 €
Étain	7,78 €
Fer dissous	8,04 €
Fer total	7,78 €
Fluorures	8,95 €
Hydrogénocarbonates	3,48 €
Indice PhénoI	14,29 €
Magnésium	7,78 €
Manganèse dissous	8,04 €
Manganèse total	7,78 €
Matières en suspension	7,47 €
Mercure	18,52 €
Nickel	7,78 €
Nitrates	4,18 €
Nitrites	4,05 €
Orthophosphates	7,77 €
Oxydabilité KMnO4 en milieu acide à chaud	8,00 €
Oxygène Dissous	4,58 €
Taux de saturation en oxygène	4,58 €
Perméabilité aux UV	14,21 €
pH à 20°C + Température de mesure du pH	3,23 €
Phosphore total	7,78 €
Plomb	7,78 €
Potassium	7,78 €
Potentiel redox + Température de mesure du potentiel redox	8,34 €
Résidu sec à 180°	12,50 €
SABM (Agent tensio actif réagissant au bleu de méthylène)	12,62 €
Sélénium	7,78 €
Silicates	4,51 €
Sodium	7,78 €
Sulfates	5,96 €
Titre alcalimétrique	3,48 €
Titre alcalimétrique complet	3,48 €
Titre hydrotimétrique	4,88 €
Turbidité	3,23 €
Zinc	7,78 €

ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES	
Bactéries coliformes	5,50 €
Escherichia coli	6,62 €
Micro-organismes revivifiables à 22°C	3,65 €
Micro-organismes revivifiables à 36°C	3,65 €
Pseudomonas aeruginosa	15,20 €
Recherche de Salmonella spp.	38,84 €
Spores de micro-organismes anaérobies sulfite réducteurs	6,91 €
Staphylocoques pathogènes	13,68 €
Entérocoques intestinaux	7,13 €
Entérocoques intestinaux par NPP (Eaux de baignade)	17,37 €
Escherichia Coli par NPP (Eaux de baignade)	18,38 €
COLILERT (Escherichia coli – Coliformes totaux)	10,18 €

Eaux chaudes sanitaires types eaux de consommation	
Analyse négative	56,05 €
Analyse positive (identification Legionella)	64,12 €
Mesure de terrain	13,48 €
Prélèvement	8,34 €
Forfait déplacement	28,16 €

PRÉLÈVEMENTS	
Prélèvement des eaux de consommation	24,63 €
Prélèvement des eaux de piscine	24,63 €
Prélèvement des eaux de baignades	24,63 €
Frais de personnel dans le cadre d'un autocontrôle (l'heure) - forfait	70,73 €
Frais de personnel dans le cadre d'un autocontrôle (cadre-l'heure) - forfait	94,59 €

PLANS DE CONTRÔLE (sans frais analytique)	
A48_2 (Première adduction préliminaire)	128,68 €
A48_3 (Première adduction ESO)	333,59 €
A48_4 (Première adduction ESU)	353,77 €
B2 (Bactériologie réduite)	21,05 €
B3 (Bactériologie complète) ou D1_Bactério + ASR	33,46 €
D1_Bactério	26,55 €
D1.1 (Distribution 1)	44,91 €
D12.1 (Distribution 1+2)	103,42 €
P1.1 (ARS LR 48)	78,90 €
P12.1 (Production 1+2)	235,99 €
RP1.1 (Ressource)	159,84 €
RS1.1 (Ressource ESU complète)	358,72 €
RS BiS (additionnelle) : Mercure, Cadmium, Nickel, Plomb	42,86 €
RS2.1 (Ressource ESU partielle)	134,54 €
Baignade : (Escherichia.coli par NPP + Entérocoques intestinaux par NPP).	35,75 €
Baignade : (Escherichia.coli par NPP + Entérocoques intestinaux par NPP + Coliformes totaux).	41,25 €
Piscine classique : (Flore à 36°C, Escherichia.coli, Staphylocoques, Bactéries coliformes) + COT	49,33 €

ANALYSES DE CYANOBACTÉRIES	
Type de recherches	
Identification + dénombrement	131,10 €
Identification seule	38,73 €
Divers:	
Dosage des micro cystines	31,32 €